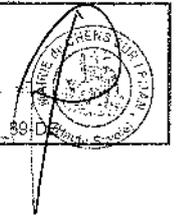


Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le 19/12/22

ID : 074-217400764-20221213-D2022_89



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2022 - 89

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 décembre 2022

**OBJET : CONVENTION ET
CONTRAT DE MISES A
DISPOSITION DE PERSONNEL
AVEC CHABLAIS INTER EMPLOI**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, maire

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet
J.P. BILLARD G. DENERVAUD M.
CHEVRON F. DIANA C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à MEYRIER M. » QUERNEC
GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. »
GEROUDET A. « pouvoir à MORIAUD P. »
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
Ch »**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire informe le conseil municipal que par délibération n° 2022 – 09 du 08 février 2022, le conseil municipal a autorisé Madame le maire à signer une convention avec l'association Chablais Inter Emploi pour la mise à disposition de personnel. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Cette convention permet à la collectivité de bénéficier d'intervenants en cas d'absence d'un agent.

Chablais Inter Emploi se charge des démarches administratives (contrat de travail, déclaration préalable à l'embauche, visite médicale et bulletins de salaire).

L'association établit une facture mensuelle. Le taux de facturation appliqué est de 21.50 € TTC.

Enfin, Chablais Inter Emploi est assuré au titre des responsabilités civile et professionnelle.

Madame le maire ajoute qu'un contrat a été mis en place par Chablais Inter Emploi, qui porte plus spécifiquement sur les conditions d'exercice du contrat du salarié.

Madame le maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2023.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

CHARGE Madame le maire de signer ladite convention et le contrat de mise à disposition de personnels.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD

Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

